



COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois le jeudi 16 Mars à 19 h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents, légalement convoqué le 2 Mars 2023, s'est réuni à la Salle polyvalente Emile Besson de Brières-les-Scellés, Rue des Ruelles, sous la présidence de Madame Maryvonne SIEBENALER, Présidente.

Etaient Présent(e)s et votant(e)s les Délégué(e)s Titulaires ou Suppléant(e)s :

CAESE	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Monsieur	POIRIER Christian
CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	PARMENTIER Emmanuel
CAESE	ARRANCOURT	Monsieur	DUPENLOUP Stéphane (D.S.)
CCDP	AUTRUY-SUR-JUINE	Madame	DORAT Bernadette
CAESE	BOISSY-LA-RIVIERE	Monsieur	TOURNIER Gilles
CAESE	BOUTERVILLIERS	Monsieur	HERREMAN Marc
CAESE	BRIERES-LES-SCELLES	Monsieur	ROULAND Michel
CAESE	CHALO-ST-MARS	Monsieur	HAUTEM Daniel
CCEJR	CHAMARANDE	Madame	BAETE Isabelle
CCEJR	CHAUFFOUR-LES-ETRECHY	Monsieur	GAUTIER Thierry
CAESE	CONGERVILLE-THIONVILLE	Monsieur	GUERIN Thierry
CAESE	ETAMPES	Monsieur	NOLLEAU Joël
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	GARCIA Julien
CAESE	FONTAINE-LA-RIVIERE	Monsieur	GUALINA Patrice
CEA	GUIBEVILLE	Monsieur	RATONI Thierry
CAESE	GUILLEVAL	Madame	SIEBENALER Maryvonne
CCEJR	LARDY	Monsieur	VAUDELIN Lionel
CAESE	LE MEREVILLOIS	Monsieur	BARBEROT Olivier
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	PONCET Yann
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	LAURE Pascal
CAESE	MEROBERT	Monsieur	DENICOLAI Arnauld
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	WEIGANT Edmond
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	LAINEY Jean-Gabriel (D.S.)
CAESE	ORMOY-LA-RIVIERE	Madame	SAURY Pascale (D.S.)
CAESE	PLESSIS SAINT-BENOIST	Madame	MISSAULT Carole(D.S.)
CAESE	SACLAS	Monsieur	JAOUEN Fabrice
CAESE	ST HILAIRE	Monsieur	DEMEULEMEESTER Stéphane
CCVE	ST VRAIN	Monsieur	MOREAU David
CCEJR	TORFOU	Monsieur	MARTELLIERE Jean-Michel
CCEJR	VILLENEUVE-SUR-AUVERS	Monsieur	BOIVIN Pierre

Était Absent et excusé le Délégué Titulaire ayant donné pouvoir :

CAESE	ST CYR-LA-RIVIERE	Monsieur	GOULET Gérard (pouvoir à M. TOURNIER)
-------	-------------------	----------	---------------------------------------

Etaient Absent(e)s et excusé(e)s les Délégué(e)s Titulaires :

CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	DUPUIS Bruno
CAESE	ARRANCOURT	Monsieur	DELTON Martial
CAESE	AUTHON-LA-PLAINE	Madame	DURAND Isabelle
CCEJR	AUVERS-ST-GEORGES	Monsieur	MEUNIER Denis
CEA	AVRAINVILLE	Monsieur	JANIN Éric
CCEJR	BOURAY-SUR-JUINE	Madame	CAMPAIN Clothilde
CAESE	CHALOU-MOULINEUX	Monsieur	RONDU Maxime
CEA	CHEPTAINVILLE	Monsieur	BELLEC Stéphane
CAESE	ETAMPES	Monsieur	MARLIN Franck
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	MARTIN Cédric
CEA	GUIBEVILLE	Madame	BERTINOT Martine
CCVE	ITTEVILLE	Monsieur	PAROLINI François
CCVE	ITTEVILLE	Madame	COLONNA DE LECA Laetitia
CCEJR	JANVILLE-SUR-JUINE	Monsieur	GARDAHAUT Christophe
CCEJR	LARDY	Monsieur	LEPEINTRE Rémi
CCVE	LEUDEVILLE	Monsieur	LECOMTE Jean-Pierre
CAESE	LE MEREVILLOIS	Madame	KOZAK Renée
CAESE	MONERVILLE	Monsieur	FONSECA Didier
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	LENOIR Jérôme
CAESE	ORMOY-LA-RIVIERE	Monsieur	MERIGOT Michael
CAESE	PLESSIS SAINT-BENOIST	Monsieur	JUBERT Jean-Pierre

CAESE	PUSSAY	Monsieur	COURTAS Grégory
CAESE	ST-ESCOBILLE	Monsieur	IMBAULT Vincent
CCVE	ST VRAIN	Madame	CORDIER Corinne
CCEJR	VILLECONIN	Monsieur	FOUCHER Jean-Marc

Etaient également Présents les Délégué(e)s Suppléants :

CAESE	BOUTERVILLIERS	Madame	BEAU Claudine
CCEJR	VILLENEUVE-SUR-AUVERS	Madame	LLORENS Catherine

Etait également absent excusé : Monsieur Hervé PAILLET, Trésorier d'Etampes Collectivités

Secrétaire de séance : Monsieur ROULAND Michel

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 FEVRIER 2023

La Présidente demande aux membres du Comité Syndical si le procès-verbal de la séance 16 Février 2023 appelle des observations.

Le procès-verbal n'appelant pas d'observation, la Présidente le soumet au vote.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité,

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT – DELIBERATION 2023-03-001

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Approuve le nouvel organigramme à compter du 17 mars 2023 ;

Article 2 : Approuve la suppression des postes vacants suivants :

- Filière administrative – Adjoint administratif –secrétaire
- Filière technique – Ingénieur – Responsable du pôle Rivière, milieux et continuités écologiques
- Filière technique – Agent de maitrise– agent technique zones humides
- Filière technique – Adjoint technique– agent technique zones humides
- Filière technique – Adjoint technique– agent technique ruissellement eaux pluviales

Article 3 : Approuve le tableau des emplois du Syndicat ;

Article 4 : Abroge les précédentes dispositions relatives aux créations d'emplois dans les services à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 5 : En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie statutaire de l'emploi concerné dans les conditions fixées par le Code Général de la Fonction publique, la loi 2019-1414 du 6 août 2019 et le Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019.

Article 6 : Dit que les dépenses liées à ces modifications, sont inscrites au budget

Article 7 : Autorise la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité,

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – DELIBERATION 2023-03-002

Monsieur Fabrice JAOUEN, Vice-Président en charge des finances, présente le Compte Financier Unique 2022 du Syndicat.

Ce document retrace la gestion de l'ordonnateur et du comptable au cours de l'exercice 2022.

○	Section de Fonctionnement :		
	- Excédent fonctionnement N-1	:	319 131.14 €
	- Recettes de l'Exercice	:	1 112 349.49 €
	- Dépenses de l'Exercice	:	884 680.10 €
	Excédent de Fonctionnement 2022	:	227 669.39 €
	Soit un excédent cumulé de :		546 800.53 €

○ Section d'Investissement :		
- Excédent investissement N-1	:	28 285.89 €
- Recettes de l'Exercice	:	2 212 849.97 €
- Dépenses de l'Exercice	:	233 154.69 €
- Reste à réaliser	:	- 389 236.16 €
Solde d'Exécution d'Investissement 2022	:	979 695.28 €
	Soit un excédent cumulé de :	618 745.01 €
	Soit un excédent cumulé de :	1 165 545.54 €

Les écritures qui figurent dans le document établi par l'ordonnateur et le Trésorier étant conformes,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

APPROUVE le Compte Financier Unique 2022,

Voté à l'unanimité,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 – DELIBERATION 2023-03-003

La présidente revient dans la salle.

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de 546 800.53 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement R 002 (2) 546 800.53 €

Voté à l'unanimité,

BUDGET PRIMITIF 2023 – DELIBERATION 2023-03-004

Monsieur Fabrice JAOUEN, Vice-Président, présente le projet de Budget Primitif 2023, conforme aux projections budgétaires présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, projet qui s'établit comme suit :

- Section de Fonctionnement 2023 Recettes et Dépenses équilibrées et arrêtées à la somme de 1 755 062.35 €.
- Section d'Investissement 2023 Recettes arrêtées à la somme de 3 229 164.56 € et Dépenses arrêtées à la somme de 2 945 211.35 €, soit un excédent de 283 953.21 €
- Soit un budget total 2023, Recettes arrêtées à la somme de 4 984 226.91 € et Dépenses arrêtés à la somme de 4 700 273.70 €, soit un excédent de 283 953.21 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023

Voté à l'unanimité, (3 abstentions : M. RATONI, M. PONCET et M. LAURE)

LANCEMENT D'UN MARCHÉ « MISSION DE CONCEPTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION » – DELIBERATION 2023-03-005

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **AUTORISE** la Présidente à engager toutes les démarches (préparation, passation, exécution et règlement ainsi que toute décision concernant les avenants) pour la réalisation du marché « Mission de conception de supports de communication »,
- **CHARGE** la Présidente d'effectuer toutes démarches utiles en vue notamment de solliciter les subventions dont pourraient bénéficier les projets élaborés dans ce cadre auprès des partenaires financiers au taux maximum,
- **PREND** l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires,
- **S'ENGAGE** à ne pas lancer les projets susceptibles de bénéficier de subventions avant l'obtention des notifications de subventions ou des dérogations appropriées.

Voté à l'unanimité,

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'IMPLANTATION DE STATIONS HYDROLOGIQUES (ACTION PAPI 2.5) – DELIBERATION 2023-03-006

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **CHARGE** la Présidente d'effectuer toutes démarches utiles en vue notamment de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers au taux maximum,
- **PREND** l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires,
- **S'ENGAGE** à ne pas lancer l'Etude de maîtrise d'œuvre avant l'obtention des notifications de subventions ou des dérogations appropriées.

Voté à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

La Présidente,
Maryvonne SIEBENALER

